

N° 265. — DÉCISION autorisant M. Goupil, consul du Chili, à exercer les fonctions de consul de Suède et de Norwège, chargé du consulat d'Allemagne, pendant l'absence de M. Jorss.

LE Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu la demande introduite par M. Jorss à l'effet de se faire remplacer durant le voyage qu'il a entrepris pour raisons de santé, en Nouvelle-Zélande, dans ses fonctions de consul de Suède et de Norwège, chargé du consulat d'Allemagne,

DÉCIDÉ :

M. Goupil (Auguste), consul du Chili, est autorisé à exercer les fonctions de consul de Suède et de Norwège, chargé du consulat d'Allemagne, pendant l'absence de M. Jorss, titulaire desdites fonctions.

Papeete, le 26 août 1891.

Signé : TH. LACASCADE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 3 août 1891. —

N° 266. — Un congé de convalescence dont la durée sera fixée par le Ministre est accordé à M. Mathis, commissaire-adjoint des colonies, appelé à continuer ses services au Tonkin par dépêches ministérielles des 13 novembre et 26 décembre 1890.

M. Mathis prendra passage sur le *Tropic Bird*, faisant le courrier avec San Francisco, pour se rendre en France par la voie d'Amérique.

— En date du 11 août 1891 —

N° 267. — Le sieur Teariki Iotefa a Tagi est révoqué de ses fonctions de chef du district de Marokau (Tuamotu).

Il remettra l'administration du district au chef-adjoint qui jouira, jusqu'à la nomination du nouveau chef, des frais de représentation prévus pour cet emploi.